



MAIRIE de **LES VIGNEAUX**

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix janvier à 18 h30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LES VIGNEAUX, sous la présidence de M. **PIERRE** Gilles, Maire.

Date de convocation : 3/01/2023

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PIERRE Gilles –FAURE Camille - FINE Franck - MAGNE Jean-Claude– DISDIER Guillaume – REYNAUD Marc - LECOMTE Eric – GIRAUD Véronique –LAURENT Pauline – JOUAN Antoine – VALLAT Muriel –ESTIENNE Isabelle –MELQUIOND Victorien

Pouvoir : Céline LOPEZ donne pouvoir à Muriel VALLAT

Yannick VAUBOURG donne pouvoir à Guillaume DISDIER

Absents excusés : Céline LOPEZ- Yannick VAUBOURG

Secrétaire de séance : Muriel VALLAT

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 8 novembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Objet : Mise à la réforme de l'actif – Budget de l'eau

La délibération n°1 a été reporté dans l'attente du rendez-vous avec M. BAROLLE, Trésorier.

Objet : Acquisition terrains (prix au m²) sécurisation aux abords de l'école et espace intergénérationnel avec la création d'un parc multisport

La commune projette une opération concernant la sécurisation aux abords de l'école et la création d'un espace intergénérationnel.

MG Concept, le bureau d'étude avec lequel nous travaillons, a réalisé des esquisses du projet qui est présenté aux élus.

Pour la réalisation de ces aménagements, 3 parcelles appartenant à des propriétaires privés, sont impactées. Etant situées en zone A, la SAFER imposait le prix de 0.60€ le m² en l'état. Suite à l'acceptation de la modification du PLU instaurant le projet structurant sur ces parcelles, il était possible de modifier le montant proposé.

Le maire souhaite donc faire une proposition d'acquisition à l'image du prix d'acquisition des parcelles du camping, soit 5€ le m².

Les parcelles concernées sont :

- B224 appartenant à Mme VERGER Ginette 445m²
- B225 appartenant à Mme ESTIENNE Laurence 432m²
- B1916 appartenant à Mmes BITTAU Michèle et KUGELER Francine 675m²

Le prix d'acquisition pour l'ensemble de ces parcelles s'élèverait donc à (445+432+675) x5€ = **7 760€**

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Autorise l'acquisition des parcelles au prix de 5€ le m²**
- **Annule de ce fait les délibérations n°2 et 3 du 30 mai 2022**
- **Autorise le maire à signer tous les documents inhérents à ces acquisitions**

Objet : Tarif Ski de Fond

Le maire présente à l'assemblée les tarifs des secours pour le ski de fond transmis par Nordic en Vallouise.

1^{ère} catégorie	Front de neige		62 €
2^{ème} catégorie	Zone rapprochée	Secteurs de la Plaine, l'Onde, le Villard	250 €
3^{ème} catégorie	Zone éloignée	Secteurs des Grésonnières, Grand Bois, du Gyr, des Claux, Combe de Guerre, Moulin, Ranch, Chambon, Béassac, Entre les Aigues	440 €
4^{ème} catégorie	Hors piste	A proximité immédiate du domaine skiable nordique	860 €
5^{ème} catégorie	Hors piste éloigné Ailefroide Pré de Mme Carle Eychauda	Facturation suivant coût horaire	
		Pisteur secouriste le jour	50 €
		Pisteur secouriste la nuit	80 €
		Chenillette de damage	350 €
		Motoneige	120 €
		Véhicule 4x4	120 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **approuve les tarifs tels que présentés ci-dessus**

Objet : ONF : Travaux

Deux propositions émanant de l'ONF ont été présentées en mairie :

- opérations sur limites et parcellaires
- les travaux sylvicoles

Les devis sont exposés à l'assemblée.

Celui concernant les opérations sur limites et parcellaires s'élève à 1923.19€ TTC pour la mise en peinture des liserés et placards. Monsieur le maire propose que les services techniques effectuent ces travaux.

Concernant celui de la régénération par plantation, 2 montants proposés selon la technique utilisée soit 120 010€ pour plantation et protection soit 27 000€ pour régénération naturelle par décapage mécanique. Même si les travaux sont subventionnables entre 40 et 60% potentiels, cela représente un coût très important.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **refuse de signer les devis de l'ONF tels que présentés**
- **propose qu'une réflexion soit menée en association avec les habitants et l'école pour organiser une campagne de plantation**

Objet : Travaux rénovation appartement communal

Pour rappel les travaux de rénovation de l'appartement communal ont été attribués conformément à la commission d'appel d'offres comme suit :

LOT N°01 - DÉMOLITIONS – MAÇONNERIE : 38 614,75 € à l'entreprise ACD (Consultation opérateur en direct suite à absence d'offre)

LOT N°02 - CHARPENTE - MENUISERIE 43 069.50 € à TACOU TRAVAUX (Consultation opérateur en direct suite à absence d'offre)

LOT N°03 - CLOISONS - PEINTURE - REVETEMENTS DE SOLS ET DE MURS 37 676,54 € à DECOSOL

LOT N°04 - PLOMBERIE - VENTILATION 8 200,00 € à ORTEC ENVIRONNEMENT

LOT N°05 - ELECTRICITE 9 980,00 € à la SARL CIMELEC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'attribution des lots tels que définis par la commission d'appel d'offres et détaillés ci-dessus.

Objet : ouverture du poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire expose :

VU le tableau des propositions des avancements de grade pour l'année 2019,

VU l'avis favorable de M. le Maire, concernant l'avancement de grade de Mme Christine PARISIS qui remplit les conditions au 1^{er} janvier 2023 pour accéder au grade d'adjoint administratif principal 1^e classe, à raison de 25 heures hebdomadaires annualisées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de créer le poste d'adjoint administratif principal 1^e classe à raison de 25/35^e, à compter du 01/01/2023, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire,**
- **Décide, en contrepartie, de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2^e classe de 25/35^e, à compter du 01/01/2023, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire.**

- **DECIDE** que le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1er janvier 2023 :

<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>		
<i>CADRE D'EMPLOI : ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL</i>		
<i>GRADES</i>	<i>ANCIEN EFFECTIF</i>	<i>NOUVEL EFFECTIF</i>
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^E CLASSE	<i>2</i>	<i>1</i>
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^E CLASSE	<i>1</i>	<i>2</i>

- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés à ces emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.**

Objet : Ouverture du poste de Rédacteur

Monsieur le Maire propose à l'assemblée sous réserve de l'accord de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes de créer un poste de Rédacteur.

Un dossier complet pour proposition d'avancement de Mme De Gastebois Roseline est proposé en ce sens en promotion interne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité Décide de créer le poste de rédacteur à raison de 35/35^e, à compter du 01/01/2023.

Questions diverses

Monsieur MAGNE fait remarquer que la boîte aux lettres «jaune» de la Poste a disparu de son emplacement et demande si une information quelconque est arrivée en mairie. Le soir du conseil municipal nous n'avons aucune information.

A la rédaction du présent compte rendu, nous avons été informés que celle-ci a été volée.

M. REYNAUD informe qu'il y a beaucoup de broussailles et de bois morts à la cime de Rif Cros de part et d'autres du sentier. Les risques d'incendie sont donc très accentués et il demande les possibilités

d'interventions envisageables sur le secteur en sachant que l'accès est difficile et de ce fait, l'évacuation des végétaux également.

Monsieur le Maire répond qu'une réflexion sur ce sujet avait été engagée avec Natura 2000 au printemps dernier, mais est restée sans nouvelle à ce jour.

M. REYNAUD demande ce qu'il en est de la passerelle de l'Isclé qui est vétuste et toujours interdite. A ce jour, aucune démarche n'a été entreprise.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier des jeunes agriculteurs des Hautes-Alpes qui demandent la participation de la commune au 5^e salon de l'élevage Haut-alpin qui se déroule les 28-29-30 avril 2023 à Gap, par le biais d'une commande de cloche à l'effigie des Vigneaux pour doter l'un des concours réalisé ce jour. 6 élus présents (Madame ESTIENNE et Messieurs LECOMTE, REYNAUD, DISDIER, MELQUIOND, MAGNE) sont favorables à cet achat, les autres demandent plus d'informations sur l'évènement avant de se prononcer. La date butoir pour commander est le 10 février.

Après contact avec le syndicat, celui-ci regroupe environ 250 adhérents à l'échelle départementale. La cloche servira de remise des prix aux divers concours d'animaux qui récompensent le travail de sélection des éleveurs dans différentes catégories : ovins, caprins, vaches laitières...

Séance levée à 20h